

DEPARTEMENT
DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

MAIRIE
DE
LATRESNE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2014 ELECTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux-mille quatorze, le vingt-neuf du mois de mars à dix heures trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du CGCT, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Latresne.

La séance est ouverte par M. le Maire (art. L.2122-17 du CGCT).

« Mesdames, messieurs,

Le 23 mars les règles de la démocratie se sont déroulées.

Les électeurs ont désigné les 23 personnes qui auront l'honneur et la charge de gérer notre commune pendant 6 ans.

Je vais procéder à l'appel nominatif dans l'ordre écrit sur chacune des deux listes des candidats élus par le suffrage universel. »

Etaient présents :

1) ACCUEIL DES NOUVEAUX ELUS – INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

soit 23 élus

- 1) DELCROS Francis
- 2) PAULY Florence
- 3) FLEHO Ronan
- 4) SALIER Sandrine
- 5) MICHELET Vincent
- 6) LAPOUGE Christelle
- 7) LAVILLE Jean-François
- 8) VAILLOT Martine
- 9) MAUREL Christophe
- 10) VINTER Gwenaëlle
- 11) JOKIEL Marc
- 12) LEURENT Isabelle
- 13) BERGOGNAT Jean-Yves
- 14) BARLET Agnès

- 15) RAGOT Philippe
- 16) CONSTANS Frédérique
- 17) ACEVEDO Jean-Pierre
- 18) GOEURY Céline

- 1) CAILLE Patrice
- 2) MANOUVRIER Michèle
- 3) BEX Thomas
- 4) PIED-JULES Catherine
- 5) PERAUD Alexandre

2) ELECTION DU MAIRE

M. le Maire rappelle que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné 2 assesseurs au moins : Jean-Yves BERGOGNAT et Alexandre PERAUT.

Secrétaire de séance : Isabelle LEURENT. (Art. L.2121-15 du CGCT)

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom vote (isoloir). Il met son bulletin dans l'urne. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote, il est procédé au dépouillement. Les bulletins déclarés nuls par le bureau sont signés et annexés sans exception au PV avec mention de la cause de leur annexion.

Présidence de l'assemblée : le plus âgé M. Francis DELCROS

Vérification du Quorum : 12, avec 23 le quorum est atteint.

| | |
|--|----|
| Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin : | |
| A Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote..... | 0 |
| B Nombre de votants (enveloppes déposées)..... | 23 |
| C Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral)..... | 4 |
| D Nombre de suffrages exprimés (B-C)..... | 19 |
| E Majorité absolue..... | 10 |

M. Francis DELCROS, conseiller le plus âgé appelle les candidats à la fonction de maire à se déclarer : un seul fait acte de candidature : M. Francis DELCROS.

| NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS | NOMBRES DE SUFFRAGES OBTENUS |
|-------------------------------|------------------------------|
| DELCROS Francis | 18 voix (dix-huit voix) |
| LAVILLE Jean-François | 1 voix (une voix) |

3) PROCLAMATION DE L'ELECTION DU MAIRE

Avec 18 voix et la majorité absolue, M. Francis DELCROS a été proclamé élu maire et a été immédiatement installé. (*Applaudissements*)

4) ELECTION DES ADJOINTS – DETERMINATION DU NOMBRE

Présidence de l'élection des adjoints : M. Francis DELCROS, maire (Art. L.2122-17 du CGCT). Nombres d'adjoints : (Art. L2122-1 et L. 2122-2 du CGCT)

Nombre d'adjoints : la commune doit disposer au moins d'un adjoint et au maximum 30% de l'effectif global soit 6 adjoints.

La commune disposait à ce jour de six adjoints. M. le Maire propose le vote du nombre d'adjoints à 6.

| |
|-------------------------------|
| VOTE 23 voix pour (unanimité) |
|-------------------------------|

5) LISTE DE CANDIDATS AUX FONCTIONS D'ADJOINT AU MAIRE

M. le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage parmi les membres du conseil municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. 1^{er} tour et 2^{ème} tour à la majorité absolue et 3^{ème} tour éventuellement à la majorité relative. (Art. L2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Un délai de 15 minutes est laissé pour le dépôt auprès du maire des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doit comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Le Maire constate qu'une seule de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposées.

La liste suivante se présente aux fonctions d'adjoint :

| |
|--|
| 1 ^{er} adjoint – Ronan FLEHO |
| 2 ^{ème} adjoint – Jean-François LAVILLE |
| 3 ^{ème} adjoint – Florence PAULY |
| 4 ^{ème} adjoint – Vincent MICHELET |
| 5 ^{ème} adjoint – Christelle LAPOUGE |
| 6 ^{ème} adjoint – Isabelle LEURENT |

Il est procédé à l'élection des adjoints sous le contrôle du bureau nommé précédemment.

| | |
|--|----|
| Résultats du 1 ^{er} tour de scrutin : | |
| A Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote..... | 0 |
| B Nombre de votants (enveloppes déposées)..... | 23 |
| C Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral)..... | 5 |
| D Nombre de suffrages exprimés (B-C)..... | 18 |
| E Majorité absolue..... | 10 |

| NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS | NOMBRES DE SUFFRAGES OBTENUS |
|--|------------------------------|
| 1 ^{er} adjoint – Ronan FLEHO | 18 voix (dix-huit) |
| 2 ^{ème} adjoint – Jean-François LAVILLE | |
| 3 ^{ème} adjoint – Florence PAULY | |
| 4 ^{ème} adjoint – Vincent MICHELET | |
| 5 ^{ème} adjoint – Christelle LAPOUGE | |
| 6 ^{ème} adjoint – Isabelle LEURENT | |

6) PROCLAMATION DE L'ELECTION DES ADJOINTS

Sont élus : La liste de Ronan FLEHO est élue. (*Applaudissements*)

| |
|--|
| 1 ^{er} adjoint : Ronan FLEHO |
| 2 ^{ème} adjoint : Jean-François LAVILLE |
| 3 ^{ème} adjoint : Florence PAULY |
| 4 ^{ème} adjoint : Vincent MICHELET |
| 5 ^{ème} adjoint : Christelle LAPOUGE |
| 6 ^{ème} adjoint : Isabelle LEURENT |

M. le Maire donne la parole à la minorité représentée par M. Patrice CAILLE.

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux,

Après le scrutin de dimanche dernier, le Conseil Municipal vient d'élire son maire et ses adjoints. Nous vous félicitons pour ces nominations et vous souhaitons le succès dans la conduite de la gestion municipale.

Je voudrais cependant souligner quelques points :

1) Nous ne pouvons que constater le paradoxe de la situation actuelle.

Avec l'addition des voix de la liste que j'ai conduite, celles des bulletins blancs et nuls, la liste sortante génère donc une très forte majorité de suffrages hostiles à son programme et à sa démarche. Elle obtient pourtant 18 élus sur 23.

La loi est dure mais c'est la loi. Nous la respectons et l'appliquons sans réserve, malgré les sentiments de frustrations et d'injustice qu'elle peut générer.

2) La liste AVENIR-LATRESNE a donc obtenu 5 sièges au Conseil Municipal.

Compte-tenu des résultats du scrutin où cette liste a approché les 49% des suffrages exprimés, nul ne pourra contester la légitimité de ses élus qui ne seront pas des élus de seconde zone.

Ceux-ci ont la ferme intention de prendre une part très active au débat démocratique local car ils sont porteurs et dépositaires d'un espoir et d'un élan voulus par presque la moitié de notre population ; cet espoir est exprimé dans le programme d'AVENIR LATRESNE qui ne sera pas oublié.

3) Forts et fiers de cette volonté et de cette légitimité donnée par la confiance des habitants, ces élus, par ma voix, vous demandent, Monsieur le Maire, de leur donner les moyens de répondre aux demandes et urgences de notre ville.

Il s'agit d'abord, comme le veut l'usage, de mettre à leur disposition certains moyens : bureau à la mairie, ouverture d'une tribune dans le bulletin municipal, accès sans restriction aux archives, dossiers, dispositifs et personnels municipaux.

Il s'agit ensuite, et afin de ne pas subir le temps qui passe, d'éclairer le conseil et nos concitoyens dans les meilleurs délais, et même dès aujourd'hui, sur le calendrier, les priorités et procédures que vous avez j'espère, d'ores et déjà arrêtés pour mettre en œuvre le programme que vous vous êtes engagé à appliquer.

Pour conclure, je veux rappeler ici solennellement qu'une Municipalité a une obligation de résultats vis-à-vis de ses administrés.

Vous pouvez compter sur les 5 élus de l'équipe AVENIR-LATRESNE, soutenus par leur colistiers non-élus, et forts des suffrages de près de la moitié de notre population pour :

- Contribuer à un aboutissement juste et réaliste des projets pour notre commune ;
- Exiger pour notre Conseil un travail régulier et des actions concrètes ;
- Informer nos concitoyens sur la réalité de l'action municipale.

Je formule donc le vœu, à l'aube de cette mandature, de pouvoir, avec mes colistiers élus, continuer à rassembler les bonnes volontés afin d'agir avec efficacité et pertinence, pour le bien général de Latresne. »

Monsieur le maire reprend la parole pour conclure la séance :

« Aujourd'hui débute une nouvelle mandature.

Je souhaite vous dire que je suis honoré et heureux d'être à nouveau votre maire. C'est une lourde responsabilité mais une tâche passionnante.

Merci à mon équipe qui a œuvré avec dévouement et efficacité.

Pour les 6 ans à venir, je serai le maire de toutes les Tresnaises et de tous les Tresnais. Nous allons nous mettre au service de tous nos concitoyens.

Je salue la campagne effectuée par la liste de M. Caille. Avec les élus de la liste minoritaire nous devons collaborer dans le respect de tous.

Je profite de ce dernier communiqué pour mettre l'accent sur le classement arbitraire de notre liste sur le site de la Préfecture ou sur les principaux médias visibles sur le net.

Mes colistiers et moi-même démentons ce classement, notre liste étant officiellement sans étiquette. Pour ce faire des appels et un courrier ont été adressés au cabinet du Préfet afin de corriger notre classification erronée.

Nous confirmons auprès de tous ceux qui nous ont fait confiance lors de ces élections, l'engagement sans étiquette de notre liste « Latresne notre village », regroupant une équipe de femmes et d'hommes soucieux de l'intérêt général et s'inscrivant avant tout dans une démarche citoyenne.

Notre liste n'est pas la seule à faire face à ce désagrément, le président de l'association des maires de Gironde, Gérard César, a adressé un courrier dans ce sens à M. le Préfet.

Nous réitérons, Mesdames, Messieurs, notre volonté de vous satisfaire et vous remercions de votre confiance pour les 6 ans à venir.

Nous serons fidèles à nos engagements, il nous faut maintenant les réaliser, il nous faut maintenant les réaliser :

- Valoriser et dynamiser le village
- Rénover nos équipements publics et scolaires,
- Sécuriser nos voies de circulation et renforcer l'identité culturelle,
- Tisser un lien plus étroit entre générations.

Nous inscrivons notre action dans une démarche de développement durable pour un environnement préservé.

Notre rigueur de gestion sera dans la lignée de celle de notre dernier mandat.

Mes chers concitoyens,

Au plaisir de vous rencontrer prochainement dans les manifestations, au marché, à la médiathèque ou tout simplement à la mairie.

Je veux remercier une nouvelle fois du fond du cœur celles et ceux qui m'ont apporté leurs suffrages, celles et ceux qui m'ont tant aidé.

Merci de votre attention. »

M. le maire invite l'assemblée à rester à un lunch.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heure trente.



Francis DELCROS